



1 Liste de présences, bilan des pouvoirs, choix d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : François BERNIGAUD

Ouverture de la réunion : 15 juillet 2017 à 10h20

Liste de présence et pouvoirs :

6 présents : François BERNIGAUD, Patrice CHAVOT, Laurent et Reine FROBERT, Laurent GARIN, Françoise GUIGON, ainsi que 4 pouvoirs reçus, soit 10 votants (6 présents et 4 pouvoirs) sur 28 adhérents.

2 Compte-rendu

2.1 Rectification de la charte

L'assemblée commence par une séance de travail pour procéder à l'actualisation de la charte de FEEDA : elle date de 2005 et doit être modifiée pour s'adapter aux missions où les volontaires de FEEDA ne sont ni présents ni initiateurs sur le terrain (cas où on passe par un partenaire).

La mise à jour de notre charte est aussi motivée par la mise à l'arrêt du projet au Venezuela en décembre 2016 (voir le 1.3) ; tous les adhérents en ont eu connaissance suite à l'appel à dons en novembre/décembre 2016. Nous échangeons sur les raisons multiples de cet échec : conditions sociales, logistiques et sécuritaires extrêmement tendues au Venezuela ; absence de contrat de partenariat entre FEEDA et l'association locale qui a sollicité FEEDA en juin 2016.

Les modifications de la charte décidées par les participants sont reportées en temps réel dans le document sur google-doc.

Les étapes d'un projet

- **Etape 1 : Ecriture préliminaire du projet et signature du contrat de partenariat** ⁽¹⁾
- **Etape 2 : Pré-mission par FEEDA** ⁽²⁾ et **diagnostic participatif** sur le terrain avec la communauté,
- **Etape 3 : Réflexion de la communauté, écriture finale du projet** ⁽²⁾ **par un groupe de travail de FEEDA, recherche de financements,**
- **Etape 4 : Exécution sur le terrain,**
- **Etape 5 : Bilan, évaluation et suivi du projet** (avec modifications éventuelles pour un retour vers les étapes 3 et 4).

⁽¹⁾ : Lors de l'étape 1, la mise en place d'un contrat engageant les deux associations, est d'abord préliminaire puis définitive et permet de fixer un partenariat entre FEEDA et l'association demandeuse.

⁽²⁾ : Elle doit être approuvée par le CA de FEEDA.

- **Toute mission doit être précédée d'une pré-mission.** Les projets **qui ont bien réussi sont ceux où cette pré-mission a été faite directement par une équipe de volontaires de FEEDA** et non uniquement réalisée par l'association demandeuse du projet.

- Nous avons aussi **besoin de l'approbation formelle du CA** pour **déclencher la pré-mission** et ensuite **le projet si le bilan de la pré-mission est positif,**

- **Nécessité de la signature d'un contrat de partenariat** entre FEEDA et l'association demandeuse, ce contrat d'abord préliminaire lors de l'étape 1 devient ensuite définitif (fin étape 1) et engage les deux associations.
- Le **débriefing des succès et des échecs** rencontrés lors de la mission et le **bilan de projet** (5ème étape) font partie du projet.
- La participation des bénéficiaires et des volontaires à ces étapes fait partie des obligations mentionnées dans le contrat de mission établi avant le déclenchement de la pré-mission.
- **Le bilan de projet est la transcription du débriefing pour qu'il reste une trace du bilan qui consigne les enseignements à retenir pour les missions suivantes.**

Toute **mission doit être évaluée après sa mise en œuvre** et cela même si c'est souvent le plus difficile à obtenir. Le cas du projet à Pire, au Sénégal (projet initié en nov-déc 2009 avec 1000 fourneaux construits en 2010-2011) est typique des difficultés à suivre de loin un projet (absence ou très faible taux de réponses du partenaire localement). Une tentative de suivi est en cours grâce à la visite sur place d'une journaliste sénégalaise.

En décembre 2017, nous avons enfin reçu son rapport d'évaluation du projet et il s'avère que du fait de l'augmentation des prix, de l'urbanisation grandissante de la zone (logement en appartements et usage du gaz), la fabrication des fourneaux à bois économiques aurait en fait cessé depuis 2012).

La rédaction de la charte définitive est confiée à Laurent Frobert qui la soumettra au CA.

C'est fait, la charte est disponible sur notre site www.feeda.org

2.2 Projet Haïti

Laurent a été sollicité par un confrère haïtien, professeur de français à Caracas (Emmanuel Toussaint) pour une mission dans son village (Simon, Arrondissement les Cayes, à 196 km de la capitale) à Haïti.

Laurent a précisé à Emmanuel que FEEDA travaille uniquement avec une organisation qui porte les besoins des bénéficiaires.

Emmanuel a donc mobilisé l'association OPTED (organisation locale qui travaille pour la protection de l'environnement et du traitement des déchets) et a depuis commencé la rédaction d'un projet (étape 1 précisé dans la charte).

Position de l'AG : Ce projet est encore à un stade très préliminaire mais nécessite toute notre attention. Nous respectons le rythme d'avancement des bénéficiaires et nous déciderons d'un soutien et de la programmation d'une pré-mission le moment venu.

2.3 Assemblée générale – Rapport moral

Activités France et étranger

- 31 Juillet 2016 : Journée d'information sur les toilettes sèches animée par Hubert Minaud, chez Isabelle au sein du siège de FEEDA.
- Projet Venezuela de juillet à décembre 2016 : Projet de développement du jardin vivrier (déjà existant) d'une école rurale au Venezuela. L'objectif était d'enseigner les techniques de permaculture aux élèves et aux professeurs pour développer le jardin. Le projet a été écrit et conçu de juillet à décembre 2016 à la demande de l'association locale « El Semillero ». Il a ensuite été subitement annulé par cette même association au vue des conditions de sécurité et de logistique de plus en plus problématiques.

2.4 Bilan financier par notre trésorier

2.4.1 Projet Venezuela :

Montant total des dons reçus avant arrêt du projet = 4700, dont HelloAsso = 2230, FEEDA = 2470
 Montant total remboursé à la demande des donateurs = 1041

2.4.2 Comptes de l'association

Recettes

Adhésions et dons hors projet Venezuela = 890

Dépenses

Frais de tenue de compte	25,70
Loyer du local	444,00
Cotisation CB	45
Assurance	175,60
Total	690,30

Bilan de notre trésorier Laurent Garin :

Le solde actuel sur le compte de FEEDA fin mai 2017 est de 4669,43 euros ; cela nous permettra de bien fonctionner et de pouvoir réaliser sans problème des projets au sein de FEEDA.

- Valorisation du bénévolat, elle n'apparaît pas sur ce bilan.

Décision de l'AG : Faire apparaître pour 2017, la valorisation du bénévolat et le renoncement. Pour l'année prochaine, il faudra donc bien penser à joindre le formulaire adéquat.

2.4.3 Approbation du rapport financier :

Approuvé à l'unanimité (6 présents + 4 pouvoirs)

2.4.4 Actions à mener en France

1) Relancer les groupes de travail

- Marmites norvégiennes

- ✓ Finaliser le travail sur les côtes de la version coffre bois
- ✓ Revoir avec Atelier Marianne à Grenoble, pour la version en tissus
- ✓ Voir comment l'intégrer dans une cuisine intégrée.

- Réaliser le manuel de construction du fourneau solaire (SOLOG)

- Finaliser le manuel du fourneau à bois.

Décision de l'AG : il faut donc lancer un appel aux adhérents pour permettre de relancer ces groupes de travail.

2) Participer à la Foire Bio du Pays d'Ardèche Verte (à Vernosc-les-Annonay en Ardèche)

Cette foire a lieu le 10 décembre 2017 avec pour thème « Agissons pour un territoire à Energie Positive ». FEEDA participera en montrant des marmites norvégiennes utiles pour économiser sur le temps de cuisson et garder les aliments au chaud. Patrice Chavot s'occupe du suivi.

2.5 Questions diverses

2.5.1 Manuels de construction :

Partage des manuels de construction sur le site. Leur associer une licence. François recherche le type de licence libre qui conviendrait dans notre cas.

2.5.2 Dossier La poste :

Décision : refaire la procédure de déclaration du changement d'adresse du siège à la préfecture.

2.5.3 Collecte des cotisations :

- Discussion sur l'outil de perception des cotisations :

Le site MaCotisation a été exploré pour le recueil des cotisations, il est intéressant mais on préfère capitaliser sur l'expérience commencée avec HelloAsso qui propose maintenant aussi la gestion des adhérents. Une qualité de HelloAsso est de laisser le donateur libre du montant de la commission de la plate-forme (MaCotisation prend arbitrairement 3%)

2.6 Renouvellement du CA

Sortants (1/3 obligatoire dans les statuts) : Laurent Garin, François Bernigaud, Patrice Chavot.
Tous se présentent à nouveau et sont acceptés.

Membre du CA	Membre du Bureau	Fonction au Bureau	Autre fonction
Patrice Chavot	Non	Non	Lance la participation de FEEDA à la foire Bio en Ardèche, en décembre 2017
Isabelle Guerre	X	Vice-Présidente	Héberge le siège social de FEEDA et aide organisation des événements FEEDA
François Bernigaud	X	Secrétaire adjoint France : courrier postal et téléphone pour les relances aux adhérents ou stagiaires	Suivi du téléphone France transfert des appels importants et aide en informatique
Reine Frobert	X	Secrétaire Venezuela : sur les activités au Venezuela	Suivi des mails et de la page Facebook de FEEDA
Laurent Frobert	X	Président	Aide Secrétaire sur les activités au Venezuela Suivi du projet en construction à Haïti Mise à jour site FEEDA
Laurent Garin	X	Trésorier	
Olivier Gros	Non		
Alain Hilaire	X	Trésorier adjoint	

Clôture de la séance AG à 16h30, ce 15 juillet 2017

Le Président : Laurent Frobert

